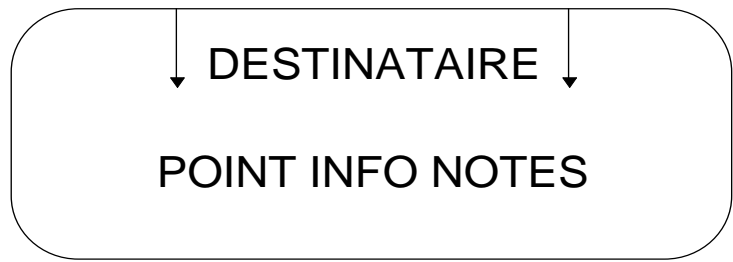


Direction

Affaire suivie par : M. SCHERRER

Téléphone : 2.4002



NOTE DE SERVICE

Objet : Déménagement de la psychiatrie sur le site du Parc

J'ai le plaisir de vous informer du déménagement du service de psychiatrie au sein de nouveaux locaux situés sur le site du Parc, 46 rue du Stauffen à Colmar, à compter du lundi 13 septembre 2021.

La capacité d'hospitalisation reste inchangée, et sera, comme sur le site de Pasteur, répartie sur trois unités. Je précise que les activités des urgences psychiatriques et de liaison avec les autres services de soins restent sur le site de Pasteur.

L'opération de déménagement exigeant une organisation interne spécifique, **j'attire votre attention sur le fait que l'unité A de 18 lits du service de psychiatrie sera fermée à compter du vendredi 3 septembre.**

En pratique, le séquençement du déménagement est le suivant :

Vendredi 3 septembre	
Arrêt des admissions vers l'unité A du site Pasteur sauf situations particulières	
Jedi 9 septembre	
Déplacement des mobiliers	Mouvement des patients
Déplacement de l'unité A du bâtiment 45 (Pasteur) vers l'unité A du site du Parc	Aucun mouvement
Lundi 13 septembre	
Déplacement de l'unité B du bâtiment 45 (Pasteur) vers l'unité B du site du Parc	Transfert des patients de l'unité B du site de Pasteur vers l'unité A du site du Parc
Mardi 14 septembre	
Déplacement de l'unité C du bâtiment 45 (Pasteur) vers l'unité C du site du Parc	Transfert des patients de l'unité C de Pasteur vers l'unité C du site du Parc
Mercredi 15 septembre	
Bureaux, consultations, mobilier restant.	Aucun transfert.

Je vous remercie de bien vouloir prendre en compte cette information.

Le Directeur des Hôpitaux Civils :

signé

Jean-Michel SCHERRER

Destinataires :

- Tous les Services

INDEX	N° du Document
Org.Serv.Adm	OA - 12 - 21